|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| itu_logo | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |
|  |  |

 Genève, le 22 septembre 2015

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Réf.:Tél.:Fax:E-mail: | **Circulaire TSB 173**COM 17/MEU+41 22 730 5866+41 22 730 5853tsbsg17@itu.int | - Aux administrations des Etats Membres de l'Union |
|  |  | **Copie**:- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T;- Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 17;- Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau desradiocommunications |
| Objet: | **Approbation des nouvelles Recommandations UIT-T X.1157, UIT-T X.1246 et UIT‑T X.1341** |

Madame, Monsieur,

1 Suite à la Circulaire TSB 150 du 30 avril 2015, j'ai l'honneur de vous informer que les Etats Membres participant à la dernière réunion de la Commission d'études 17 ont approuvé trois projets de nouvelle Recommandation UIT-T, durant la séance plénière qui s'est tenue le 17 septembre 2015. Les résumés de ces trois Recommandations se trouvent à l'Annexe 1.

2 Les titres des nouvelles Recommandations UIT-T qui ont été approuvées sont les suivants:

**UIT-T X.1157**: "Capacités techniques de détection de fraude et de réponse pour les services exigeant un niveau de garantie élevé"

**UIT-T X.1246**: "Technologies intervenant dans la lutte contre le spam vocal dans les organisations de télécommunication"

**UIT-T X.1341**: "Protocoles de transport de courrier certifié et de bureau de poste certifié"

3 Les renseignements existants sur les brevets sont accessibles en ligne sur le site web de l'UIT-T.

4 Les versions prépubliées de ces Recommandations seront prochainement disponibles sur le site web de l'UIT-T.

5 L'UIT publiera ces Recommandations dès que possible.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la
normalisation des télécommunications

**Annexe:** 1

ANNEXE 1
(de la Circulaire TSB 173)

Résumés des nouvelles Recommandations UIT-T X.1157, UIT-T X.1246
et UIT-T X.1341

Résumé de la nouvelle Recommandation UIT-T X.1157 (2015)

La Recommandation UIT-T X.1157 définit les capacités nécessaires pour prendre en charge un service de détection de fraude et de réponse pour les applications des technologies de l'information et de la communication (TIC) sensibles sur le plan de la sécurité. Le service de détection de fraude et de réponse assure la détection, l'analyse et la gestion des fraudes parmi les utilisateurs, les comptes, les produits, les processus et les voies. Il surveille et analyse les activités et les comportements des utilisateurs au niveau des applications (et non au niveau des systèmes, des bases de données ou des réseaux) et observe ce qui se passe à l'intérieur des comptes et parmi les comptes, via toute voie dont disposent les utilisateurs. Il analyse aussi les comportements entre des utilisateurs, des comptes ou d'autres entités en lien les uns avec les autres, à la recherche d'activités anormales, de corruptions ou d'utilisations abusives. Il est très couramment utilisé dans des secteurs d'activité gérant l'argent de clients, comme la finance en ligne, l'accès à distance aux entreprises, etc., mais est également couramment utilisé pour détecter des fraudes internes et d'autres types d'activités non autorisées.

Résumé de la nouvelle Recommandation UIT-T X.1246 (2015)

Les communications vocales constituent un service fondamental fourni sur les réseaux de télécommunication. Avec l'essor des communications vocales, le nombre de spams vocaux augmente et entraîne de nombreux effets négatifs sur les utilisateurs finals et les opérateurs de réseau. En général, les spams vocaux peuvent inclure aussi bien des publicités commerciales que du contenu inapproprié à caractère pornographique, avec divers effets négatifs sur les utilisateurs finals et les opérateurs de réseau. Les spams vocaux peuvent avoir pour effet d'attirer, de gêner, d'harceler voire d'intimider les utilisateurs et avoir des conséquences sur les ressources de réseau. Pour éviter ces incidences néfastes ainsi que pour protéger les droits des utilisateurs et maintenir la stabilité des réseaux, les opérateurs de réseau voudront peut-être intensifier les efforts qu'ils déploient dans la lutte contre le spam vocal.

L'objectif de la Recommandation UIT-T X.1246 est de passer en revue les solutions techniques de lutte contre le spam vocal, sans tenir compte du risque de non-authenticité de l'identité du spammeur. Cette Recommandation donne un aperçu du spam vocal, présente les technologies anti-spam existantes qui sont utilisées par les utilisateurs ainsi que les réseaux de télécommunication, et décrit le mécanisme de collaboration entre elles. D'autres solutions techniques proposées sont également recommandées sur la base des technologies et de ce mécanisme de collaboration.

Résumé de la nouvelle Recommandation UIT-T X.1341 (2015)

La Recommandation UIT-T X.1341 définit le protocole de transfert de courrier certifié (CMTP) et le protocole de bureau de poste certifié (CPOP) afin d'encourager les échanges de courriers électroniques certifiés dans le monde de manière sécurisée en assurant la confidentialité, l'identification des correspondants, l'intégrité et la non-répudiation.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_